



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITE

Le Président du Conseil Permanent

Tel. : 01.73.30.38.99

Fax. : 01.73.30.38.04

DECISION N° 2013-S-24

Le PRESIDENT du CONSEIL PERMANENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L. 642-5 et R. 642-3 et R. 642-5,

VU l'arrêté du 10 juillet 2013 nommant Monsieur Jean-Charles ARNAUD, Président du Conseil Permanent de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN, Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,

VU la décision de recrutement de Madame Véronique FOUKS en date du 1^{er} juillet 2002.

DECIDE

- Art. 1er -

Délégation est donnée à M. Jean-Luc DAIRIEN Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, à l'effet de signer au nom du Président du Conseil Permanent de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances, nécessaires aux interventions judiciaires et administratives de l'Institut dans le cadre de ses actions de protection des signes d'identification de la qualité et de l'origine tant en France qu'à l'étranger, et notamment à la constitution de partie civile dans le cadre de contentieux pénaux dont l'objet entre dans le champ de compétence de l'INAO.

- Art. 2 -

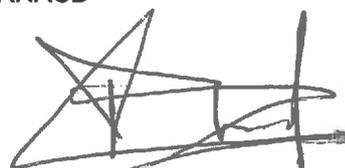
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc DAIRIEN, Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, la délégation prévue à l'article 1^{er} est accordée à Madame Véronique FOUKS, Responsable du Service Juridique et International de l'INAO.

NOM – PRENOM	SIGNATURE
Monsieur Jean-Luc DAIRIEN	
Madame Véronique FOUKS	

Fait à Montreuil-sous-Bois, le

26/9/2013

M. Jean-Charles ARNAUD



INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX

France

TEL. + 33.1 73 30 38 99 / TELECOPIE : + 3301 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr